Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20261022-DEL20261022106-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2026

Secrétaire de séance : NEDELLEC Morgane
Le vingt-deux octobre deux mille vingt-six à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **treize**, suite de la convocation faite le **15 octobre 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE TROUHER Erwan, LEGRAND Benoît, TAYLOR Martin Peter, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, Mme JOBIN Nadine, Mr LE BADEZET Cédrick, CHESNAY Cédric, ROBIN Evelyne, LE GAL Nathalie, et CLÉQUIN Cindy.

Était absent excusé : GUILLEMOT Marianne, MAUGRAIN Agnès,
Mme GUILLEMOT Marianne donne pouvoir à LE BADEZET Cédrick
Mme MAUGRAIN Agnès donne pouvoir à Mme L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie

Secrétaire de séance : NEDELLEC Morgane

Délibération n° 106 – 22 10 2026

CHOIX DES PRESTATAIRES POUR LA CONCEPTION DU MAGAZINE DE GUERN

Madame la Maire présente à l'assemblée les devis relatifs à la réalisation et à l'impression du magazine annuel.

- devis de Charlotte MEVEL concernant la réalisation du magazine pour un montant total net de **780.00 €.**
- devis de COPYPLAN concernant l'impression du magazine pour un montant total net de **813.00 € HT soit 995.60€ TTC.**
- GRAPH IMPRESS n'existe plus.

Madame la maire propose de valider les deux devis, car les entreprises nous ont toujours donné satisfaction et sont très réceptives à nos demandes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 15 voix pour, 0 contres, 0 abstention

- **DECIDE** de valider le devis de Charlotte MEVEL concernant la réalisation du magazine pour un montant total net de **780.00 € TTC**

- **DECIDE** de valider le devis de COPY PLAN concernant l'impression (et retouche des photos) du magazine pour un montant total net de **813.00 € HT soit 995.60€ TTC.**

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
NEDELLEC Morgane

MAIRIE DE GUERN 56-MORBIHAN